

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION DU 8 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2019

< Pour s'informer

- **le dossier de concertation :**
 - disponible en version papier à la mairie de Besançon, à la mairie de Beure, au siège de Grand Besançon Métropole et à la médiathèque de Planoise pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture ;
 - disponible sur le site Internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
- **la présente brochure :**
 - diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants des quartiers riverains du projet ;
 - disponible à la mairie de Besançon, à la mairie de Beure, au siège de Grand Besançon Métropole et à la médiathèque de Planoise pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture ;
 - disponible sur le site Internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

< Pour s'exprimer

- **sur les registres** mis à disposition à la mairie de Besançon et à la mairie de Beure pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture ;
- **par courriel :**
rn57-besancon@developpement-durable.gouv.fr
- **par courrier :**
Concertation RN57 Boulevards-Beure
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
21B rue Alain-Savary
CS 31269
25005 Besançon Cedex

< Pour échanger sur le projet

- **La réunion publique, ouverte à tous, le mardi 5 novembre 2019 à 20h, au parc des expositions Micropolis.**

ET APRÈS CETTE 2^e PHASE DE CONCERTATION ?

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté établira à l'issue de la 2^e phase de concertation publique un bilan de la participation et des avis recueillis auprès du public. Ce bilan sera rendu public.

Il constituera, avec le bilan de la concertation publique de 2017, l'une des pièces du dossier d'enquête publique relatif à la déclaration d'utilité publique du projet. Ce dossier contiendra également l'étude d'impact sur l'environnement (étude qui déterminera

les impacts du projet et les mesures permettant de les éviter, de les réduire ou de les compenser).

L'enquête publique est envisagée en 2021. Les étapes suivantes consisteront en des études détaillées, l'instruction du dossier d'autorisation environnementale et les travaux, d'une durée de 4 ans. Les premiers travaux devraient intervenir en 2023.

LES ACTEURS DU PROJET

< La maîtrise d'ouvrage

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, service régional de l'État, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la RN57.

< Les partenaires

L'État a associé, dès l'initiative du projet et afin d'aboutir à une vision commune et partagée, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental du Doubs, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et la commune de Beure. La DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes) en tant que futur exploitant de l'aménagement, et la Direction du site de Micropolis sont également associées à l'élaboration du projet.



2^e PHASE
DE CONCERTATION
PUBLIQUE

du 8 octobre
au 15 novembre
2019

AMÉNAGEMENT DE LA RN57 ENTRE LES « BOULEVARDS » ET BEURE

Le projet d'aménagement de la RN57 entre les « Boulevards » et Beure a déjà fait l'objet d'une concertation publique du 17 octobre au 27 novembre 2017. Un bilan a été publié en avril 2018 (il est disponible en ligne : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rn57_redaction_bilan_definitif_cle7a49f7-1.pdf).

La prise en compte des remarques émises par les acteurs et les habitants lors de cette concertation a conduit à des évolutions importantes du projet.

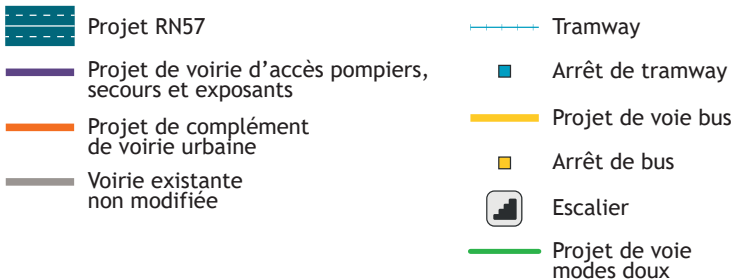
Avant de finaliser les études en vue de l'enquête d'utilité publique, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, maître d'ouvrage, souhaite **recueillir les avis du public sur ces évolutions au cours d'une deuxième phase de concertation publique, qui se tiendra du 8 octobre au 15 novembre 2019.**

TOUTE L'INFO SUR :



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

LE PLAN GÉNÉRAL ET LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AU PROJET



MICROPOLIS

- ## QUARTIER DES VALLIÈRES

- ## ÉCHANGES ENTRE LA RN57, LA RN83 ET LA ROUTE DE LYON

- 16 Nouvel échangeur créé au Champ Melin
- 17 Accès au Chemin des Vallières à Port Douvot pour les camions se rendant à la station d'épuration
- 18 Nouvelle section de RN57 à 2x1 voie
- 19 Section à 2x1 voie existante devenant la RN83
- 20 Nouveau viaduc franchissant le Doubs
- 21 Voie modes doux aménagée en site propre sur le Chemin des Vallières à Port Douvot
- 22 Nouvelle passerelle modes doux franchissant le Doubs

